

Sujet:enquête publique -barrage du lac au duc
Date:2020-09-18 09:24
De:Gérard PAYOT <gemarose@wanadoo.fr>
À:mairie@ploermel.bzh

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur en mairie de Ploërmel . De la part de Gérard PAYOT, conseiller municipal de Ploërmel, habitant 6 rue Saint Joseph à Grancastel 56800 PLOERMEL Téléphone 06 85 32 85 29 ou 02 97 93 69 72

Merci d'annexer ce courriel et sa pièce jointe au registre du siège de l'enquête.

En tant qu'ancien président du SIAEP (2008-2014) je soutiens cet investissement très conséquent qui permettra de sécuriser le barrage. En tant qu'élue municipal de Ploërmel, je m'intéresse tout autant au coût global que je ne trouve pas dans le document. Celui-ci ne permet qu'un regard technique de présentation du projet. Seule la passe à anguilles est évaluée dans les documents.

A la lecture des différents documents, les autres remarques que je souhaite formuler sont les suivantes :

- La gouvernance du lac était antérieurement dévolue au comité de pilotage constitué des élus des différentes communes riveraines, des services de l'Etat et du département, du SIAEP, des acteurs associatifs (base nautique, chasseurs et pêcheurs) et privés (meuniers campings hôtel), du SMGBO travaillant sur le bassin versant. Ce comité de pilotage statuait sur la pause des batardeaux, suivait la qualité de l'eau et la présence des algues (phytoplanctons pouvant notamment libérer des toxines), gérait les conflits d'usage. Le lac était géré à partir d'une réflexion collective où les acteurs locaux étaient bien représentés et engagés. Par exemple les pêcheurs intervenaient sur convention pour éliminer une partie de la ripisylve envahissante, limitant l'arrivée d'embâcles au niveau du pont et du canal de décharge.

Cette gestion de proximité, motivante, impliquait les élus qui surveillaient très étroitement les crues.

Je m'inquiète de ce que le partenariat avec le gestionnaire unique n'aboutisse à terme à un désengagement des acteurs locaux qui seront informés uniquement lors des crues importantes. Je note cependant que la convention cadre de gestion du barrage du lac au Duc signée pour 5 ans le 18 décembre 2017, avait établi un Comité de pilotage comprenant 1 élu municipal de Ploërmel, un élu de Ploërmel communauté et un élu de Taupont et de Loyat, en plus des représentants d'EDM, du département et des services de l'Etat. Mais l'article 7-1 de la convention, ne prévoit aucune périodicité de rencontre pour le comité de pilotage.

- L'argent public conséquent consacré à la sécurité du barrage, devrait également ouvrir une réflexion sur la vitesse d'entrée des sédiments dans le lac qui y sont majoritairement piégés. Le comblement de la partie nord de la retenue semble particulièrement rapide. Par preuve, l'entrée de 448 tonnes de matières sèches en 24 heures le 3 mai 2011. Je vous joins l'analyse, faite à partir d'un prélèvement effectué au niveau de la station de mesure de l'Yvel à Loyat.

- La répartition du financement pour les interventions sur le barrage est prévue entre les communes, le département, EDM, le SIAEP. Cependant les travaux à venir sur le barrage ne concernant que la production d'eau potable devront être uniquement imputés à EDM.

- La voie piétonne sur le barrage est en mauvais état et il me semble opportun de refaire le revêtement lors de ces travaux.

- La mesure des débits faibles ou moyens dans le canal de sortie de la prise d'eau ne semble pas fiable selon les techniques du moulinet ou du capteur. Une amélioration est-elle possible ?
- L'échelle à anguilles doit être également vue et conçue comme un lieu pédagogique pouvant recevoir des enfants, les membres de l'école de pêche etc.

Globalement, je salue le travail exhaustif, précis, documenté du projet même si les efforts financiers ne peuvent y être perçus par le public qui cependant règle cette dépense.



SAUR Laboratoire Alain Morin
 STEP la Ville Réhel
 56800 Ploërmel
 Tél : 0297721206 - Fax : 0297721206

RAPPORT D'ANALYSES

A , Ploërmel le Lundi 23 mai 2011

Echantillon n° : 2348
 Produit :
 Client/Origine :
 Page : 1 sur 1

Mr PAYOT Gerard

56800 PLOERMEL

Date de réception : 05/05/2011
 Heure de réception : 12h
 Date de prélèvement : 03/05/2011
 Heure de prélèvement : 13 heures
 Prélevé par :
 Lieu de prélèvement : Station de mesure sur l'Yvel à Loyat.

Méthode de Point de prélèvement : Station* Yvel à Loyat
 Motif de prélèvement : au niveau du
 Libellé point de prél. : Petit Dies
 Volume :

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	NORMES DE REJET	METHODES	Date d'analyse
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,1	unité pH		NF T 90-008	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrate (en NNO3)	5,73	mgN/l			
Phosphore total(en Pt)	1,3	mg/l		T90-23	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Demande chimique en oxygène DCO	97	mgO ₂ /l		T 90-101	
Matières en Suspension MES (filtre Wathman GFC)	862	mg/l		T90-105-1	

Commentaire :

Destinataire :

Technicienne du Laboratoire

Rouillé Nathalie 5,021 Tonnes d'Azote

Suite aux pluies orageuses sur le bassin versant
 ⇒ Entrées dans le lac au Duc le 3 mai 2011 { 1,140 Tonne de Phosphore
 448 Tonnes de Matières Sèches (Terre en suspension).

- Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets soumis à analyses.
- Les résultats ne peuvent être exploités de manière fiable que si la conservation des échantillons avant leur arrivée au laboratoire correspond aux indications fournies dans notre catalogue. Les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande.
- La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale sauf autorisation du Laboratoire

* débits → banque "hydro.eau.france.fr" Débits journaliers moyens en m³/seconde.
 IS PQ.LABO 09-2/08

30 avril	1 ^{er} mai	2 mai	3 mai 2011	4 mai 2011	5 mai	6 mai
0,404	0,532	1,863	6,025 m ³ /s.	2,574	1,224	0,880

